

réaliser. L'égalité pour les Indiens du Canada nécessite beaucoup plus qu'un transfert de compétence aux provinces. Nous devons nous rendre compte qu'un transfert de compétence en soi pourrait rendre plus lointaine pour les Indiens la possibilité de l'égalité économique, notamment pour ceux qui demeurent dans des provinces moins prospères. Nous devons reconnaître que certaines provinces sont plus en mesure d'aider les Indiens en les encourageant à obtenir l'autodétermination économique, des emplois et ainsi de suite. D'autres provinces sont moins fortunées et il serait irréaliste de compter qu'elles pourront se charger d'un fardeau supplémentaire en procurant des services aux Indiens. Si l'on s'intéresse vraiment à l'égalité—et je ne suis pas disposé à contester les motifs du ministre—que le gouvernement agisse en entamant des consultations avec les Indiens dans les diverses provinces et reconnaisse qu'il sera beaucoup plus difficile de réaliser des progrès si les consultations se déroulent dans une atmosphère de méfiance manifestée par les Indiens et les représentants des provinces.

Le gouvernement a fait assez d'annonces unilatérales. Nous acceptons les objectifs fixés par le ministre, en vue d'obtenir justice et je crois en sa sincérité. Je suis déçu que cette nouvelle tentative ait été amorcée dans un climat qui la voue à l'échec. Je suis heureux de voir que le ministre visite actuellement les provinces. J'espère qu'il ne tentera pas d'établir un programme comportant simplement un énoncé de principe de la part du gouvernement canadien, au sujet du transfert aux provinces des droits des Indiens.

• (3.50 p.m.)

J'espère que le ministre va s'attaquer résolument au problème si ardu et qui a déjà trop duré; la mise en œuvre d'un programme satisfaisant, aux yeux des Indiens, un programme que les provinces seraient heureuses d'aider de leurs deniers, d'entreprendre avec l'aide financière qui leur permette d'assumer leurs responsabilités dans ce domaine.

M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat, car je dois partir pour Vancouver, mais je puis peut-être faire quelques remarques. La question à l'étude est très importante. On compte environ dix réserves dans ma circonscription. Je vais justement à Vancouver et ailleurs en Colombie-Britannique dans l'intention de voir ces gens. Je tiens à connaître leur opinion. Je veux

[L'hon. M. Stanfield.]

savoir ce qu'ils pensent de la politique dont il est question, avant de me prononcer en leur nom.

Bien des interprétations fausses et bien des malentendus sont le fait de quelques déclarations. Bon nombre des aspects englobés dans la politique à l'étude sont justement de ceux dont les Indiens rêvaient. Nous nous sommes longtemps demandé si on continuerait de nous traiter comme des enfants pour le reste de notre vie ou si nous allions assumer nos responsabilités comme des adultes. Nous devons les assumer ces responsabilités, tout comme les autres gens. Nous voulons entreprendre ces choses, nous voulons assumer les mêmes responsabilités que les autres. On ne saurait nous traiter indéfiniment comme des enfants. Nous ne pouvons nous considérer comme des enfants. En tant qu'êtres humains, nous devons jouer un rôle dans tous les domaines de la vie canadienne. La politique dont il s'agit ici est avantageuse pour nous, je pense. Elle fait état d'idéals auxquels les Indiens aspirent. Nous avons les mêmes aspirations que les gens d'autres races.

Il a été question de certains éléments inacceptables. L'une des choses que les Indiens craignent surtout c'est le changement d'ordre constitutionnel, qui va confier aux provinces les responsabilités des Indiens. C'est une chose que les Indiens craignaient depuis longtemps. Je prie le ministre d'examiner sérieusement la question et de l'exposer clairement afin que tout le monde la comprenne bien.

Même si les Indiens appréhendent quelque peu le transfert sur le plan constitutionnel de la responsabilité législative, en qui les concerne, cela ne veut pas dire qu'ils se désintéressent des services provinciaux. Nous tenons aux services provinciaux, mais il y a une autre façon de les mettre à notre disposition. Bien des gens ont présenté des instances à ce sujet, y compris la Fraternité nord-américaine, dont je fais partie depuis longtemps, la Fraternité des Indiens de la Colombie-Britannique.

Les gouvernements provinciaux sont particulièrement bien placés pour dispenser de nombreux services tels que l'assistance sociale et l'enseignement. Ils sont le mieux en mesure d'assurer l'enseignement car ce domaine entre dans leurs responsabilités. Il n'est que juste que la source de notre éducation soit la même que pour les autres. Le gouvernement fédéral n'a pas lieu d'abdiquer ses responsabilités. Le gouvernement essaie d'assurer les meilleurs services possibles pour les Indiens. J'ai souvent demandé au ministre qu'on envisage cette responsabilité d'après chaque fonction et